

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 JUIN 2022**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Procurations : 4

VOTES : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2022/3/16

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 18h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le huit juin deux-mille vingt-deux.

Présents :

ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DUBOIS Dominique, DURIF Marlène, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, LESBROS Pascal, LEYDET Gilbert, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absents excusés :

Messieurs BOREL Christian, ESTACHY Jean-François, MAENHOUT Bernard et ROUX Lionel.

Procurations :

M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc,  
M. ESTACHY Jean-François donne procuration à Mme PARENT Michèle,  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à M. BREARD Jean-Philippe,  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Mme DURIF Marlène est élue secrétaire de séance.

**Objet : Règlement intérieur 2022 applicable au sein des déchèteries d'Avançon et de Théus : précision relative à la collecte des pneus dans le cadre de la filière Aliapur**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le règlement intérieur applicable sur les deux déchèteries de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a été approuvé par délibération 2021-7-19 du 07 décembre 2021.

A la demande d'Aliapur, organisme en charge de la collecte et du recyclage des pneus récupérés en déchèteries, ce règlement doit être précisé. En effet, seuls doivent être acceptés les pneus VL et motos **des particuliers**, les professionnels du territoire doivent eux, conventionner directement avec Aliapur pour la reprise des pneus issus de leur activité.

Cette précision est intégrée en page 4 du règlement, elle sera transmise aux agents de déchèterie et la signalétique en place sera complétée également.

Après la lecture du projet de règlement modifié, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'exposé énoncé ci-dessus.
- Approuve la précision apportée au règlement intérieur des déchèteries, relative aux pneus qui sont acceptés.
- Autorise Monsieur le Président à signer le règlement 2022 modifié applicable au sein des déchèteries de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 16 juin 2022  
Et de la publication, le 21 juin 2022

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*